

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 21 mai 2024

Séance ordinaire, tenue à 20 h à la salle du Conseil municipal

Présent-e-s :	Présidente	:	Christine Novelle Damond
	Vice-Présidente	:	Eliane Demierre
	Secrétaire	:	François Jesus
	Vice-Secrétaire	:	Lionel Rossini

Mmes et MM. André Baud, Karl-Anton Baumann, Maxime Cabot, Ariane Chassot, Mirella De Fusco Fehlmann, Florian Dumalle, Aude Echard, Luc Gioria, Marie-Laure Graf, Natacha Jacquemoud, Pierre Jordi, Sandra Marconi, Liliane Martignetti, Valérie Mossier Willemin, Patrick Moynat, Christian Perrier, Ivan Sierro, Jean-Daniel Vez, Stéphane Vuille, Guillaume Zufferey.

Excusée : Mme Julie Honegger

Assistent également à la séance :

M. Gilbert Vonlanthen	:	Maire
Mme Guylaine Antille	:	Conseillère administrative
M. Cyril Huguenin	:	Conseiller administratif
M. François Stocco	:	Secrétaire général
Mme Isabelle Sermondade	:	Assistante du Conseil municipal
Mme Pierrine Saini	:	Procès-verbaliste

Ordre du jour :

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 avril 2024
3. Communications du bureau du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Election du bureau du Conseil municipal pour la période du 01.06.2024 au 31.05.2025
6. Propositions du Conseil administratif :
 - a) MI 18-2024-57 : demande de crédit école Robert-Hainard - Etude et réorganisation pour l'augmentation du nombre de classes
 - a. Rapport de la commission Mobilité et Infrastructures du 16 avril 2024
 - b. Rapport de la commission Finances et Administration du 7 mai 2024
 - c. Projet de délibération
 - b) Comptes et rapport de gestion 2023 de la Fondation de la commune de Bernex pour le logement (FCBL)

- a. Rapport de la commission Finances et Administration du 10 mai 2024
- b. Projet de délibération
- c) Comptes et rapport de gestion 2023 de la Fondation de la commune de Bernex pour l'artisanat, le commerce et l'industrie (FCBACI)
 - a. Rapport de la commission Finances et Administration du 10 mai 2024
 - b. Projet de délibération
- 7. Informations
- 8. Questions

La Présidente, Mme Christine Novelle Damond, ouvre cette séance ordinaire du Conseil municipal à 20 h en souhaitant la bienvenue à toutes et tous à cette réunion, valablement convoquée selon l'ordre du jour communiqué par biais électronique. **La Présidente** salue la présence de M. Gilbert Vonlanthen, Maire, de Mme Guylaine Antille, Conseillère administrative, et de M. Cyril Huguenin, Conseiller administratif. Elle souhaite la bienvenue à M. François Stocco, Secrétaire général, à Mme Isabelle Sermondade, collaboratrice en charge du Conseil municipal, ainsi qu'à Mme Pierrine Saini, procès-verbaliste. Elle les remercie toutes et tous par avance pour leur travail nécessaire au bon déroulement de cette assemblée. **La Présidente** salue également le public venu assister aux débats ainsi que M. Fabien Kuhn pour la Tribune de Genève. Elle rappelle à ceux-ci qu'ils doivent garder le silence et s'abstenir de toute marque d'approbation ou de désapprobation, selon l'article 34 du règlement du Conseil municipal. Tout enregistrement et photographie sont également interdits. **La Présidente** excuse l'absence de Mme Julie Honegger, Conseillère municipale.

1. Acceptation de l'ordre du jour

- L'ordre du jour est accepté par 23 voix pour, à l'unanimité des membres présents.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 avril 2024

- Le procès-verbal du 16 avril 2024 est accepté par 21 voix pour et 2 abstentions (23 votants).

3. Communications du bureau du Conseil municipal

La Présidente fait part des communications suivantes qui ont été transmises par courrier électronique aux Conseillères et Conseillers municipaux :

- Le 30 avril 2024 a été transmis un courrier de la Fondation de la commune de Bernex pour le logement (FCBL) daté du 16 avril 2024 concernant l'étude complémentaire pour équiper le bâtiment « CCuBe » de panneaux solaires.
- Le 6 mai 2024 a été reçu le rapport d'activité 2023 du Bureau de médiation administratif (BMA) cantonal.
- Le 6 mai 2024 a été transmise une information concernant le vernissage de l'exposition intercommunale transfrontalière « Ephémère et durable » qui se déroulera le jeudi 23 mai 2024 à 18 h au couvert de Certoux.

4. Communications du Conseil administratif

M. le Maire, Gilbert Vonlanthen, fait part des communications suivantes :

Réaménagement des rues de Bernex

L'autorisation de construire relative au réaménagement des rues de Bernex, secteur Saule-Creux, n'a pas fait l'objet de recours. Le chantier va donc pouvoir démarrer, probablement en juillet, le temps que les entreprises s'organisent.

Questions posées lors de la séance du 16 avril 2024

Madame Natacha Jacquemoud (comptes 2023)

Compte 3410.0008.31400.000 Entretien terrains et installations extérieures (padel) : les remarques mentionnent « Aménagement nouveau terrain de padel ». Mme Jacquemoud demande si ce point a fait l'objet d'une demande de crédit.

CHF 51'200 ont été dépensés en 2023 pour finaliser les travaux de réhabilitation de la zone sportive. Ces travaux ont permis l'installation d'un second terrain de padel. Ce montant n'avait pas été budgété et a fait l'objet d'un dépassement qui a bien été communiqué à la commission ad hoc. Pour rappel, la location du premier terrain rapporte CHF 40'000 par année et il a semblé pertinent d'aménager un terrain supplémentaire.

Compte 7301.9999.30100.000 Salaires personnel permanent (Gestion des déchets) : Mme Jacquemoud demande si le Conseil administratif peut expliquer la différence de 58,8 % constatée sur cette ligne.

CHF 174'127 ont été dépensés en 2023, alors que le budget prévoyait CHF 109'630.

Pour répondre aux besoins en augmentation relativement à la gestion des déchets, il y a eu l'opportunité d'augmenter le pourcentage de poste dévolu à cette mission. Le budget 2024 a permis d'acter la situation en novembre 2023.

Compte 7500.0000.31990.999 Frais divers (Nature, paysage et agriculture) : Mme Jacquemoud souhaite avoir des explications à propos de la ligne « Frais divers » qui affiche une différence de CHF 60'000, soit une augmentation de 600 %.

CHF 70'000 ont été dépensés en 2023, alors que le budget prévoyait CHF 10'000.

Cet écart de CHF 60'000 provient d'une constitution de provision pour un litige en cours (fonds de la biodiversité).

5. Election du bureau du Conseil municipal pour la période du 01.06.2024 au 31.05.2025

La Présidente rappelle la procédure à suivre pour ces élections : après l'élection du Président ou de la Présidente suivront celles du Vice-Président ou de la Vice-Présidente, du ou de la Secrétaire et finalement, du ou de la Vice-Secrétaire. Ces postes doivent obligatoirement être pourvus selon l'article 5 du règlement du Conseil municipal. Chaque groupe a le droit à être représenté au sein du bureau et l'on procédera à des élections de membres en cas de besoin.

La Présidente rappelle que seul le nom du candidat ou de la candidate choisie doit être mentionné, sans aucun commentaire ou autre annotation, sans quoi le bulletin sera considéré comme nul. Le bulletin peut aussi être blanc.

Pour procéder à cette élection, **la Présidente** désigne deux scrutateurs en les personnes de Mme Aude Echard et M. André Baud, et les remercie par avance. Elle remercie également M. François Stocco pour la distribution des bulletins.

La Présidente demande s'il y a une candidature pour le poste de Président ou de Présidente.

M. Zufferey annonce que le groupe Vert-e-s Socialistes propose la candidature de Mme Eliane Demierre à la Présidence.

- **Mme Eliane Demierre est élue Présidente par 16 voix.**

La Présidente félicite Mme Demierre.

Applaudissements

La Présidente passe à l'élection du Vice-Président ou de la Vice-Présidente. Elle demande s'il y a des candidatures pour ce poste.

M. Sierro annonce que le PLR propose M. François Jesus au poste de Vice-Président.

M. Rossini annonce que l'UDC propose M. Lionel-Pierre Rossini au poste de la Vice-Présidence.

M. Perrier félicite Mme Demierre pour sa brillante élection. Il annonce que les deux indépendants proposent au poste de Vice-Présidente, Mme Natacha Jacquemoud, qui a, à leurs yeux, toutes les compétences pour ce poste.

La Présidente annonce que Mme Jacquemoud a obtenu 2 voix, M. Rossini, 3 voix, et M. Jesus, 16 voix.

- **M. François Jesus est élu au poste de Vice-Président par 16 voix.**

La Présidente félicite M. Jesus.

Applaudissements

La Présidente demande s'il y a des candidatures pour le poste de Secrétaire.

M. Rossini indique que l'UDC propose M. Lionel-Pierre Rossini au poste de Secrétaire.

Les deux indépendants proposent la candidature de Mme Natacha Jacquemoud au poste de Secrétaire, annonce M. Perrier.

La Présidente annonce que Mme Jacquemoud a obtenu 4 voix et M. Rossini, 18 voix.

- **M. Lionel Rossini est élu au poste de Secrétaire par 18 voix.**

La Présidente félicite M. Rossini.

Applaudissements

Finalement, la Présidente demande s'il y a des candidatures pour le poste de Vice-Secrétaire.

Puisque Mme Liliane Martignetti quittera ce conseil fin juin pour de nouvelles aventures dans une autre commune, M. Gioria annonce que Le Centre présente la candidature de M. Jean-Daniel Vez pour le poste de Vice-Secrétaire.

M. Perrier annonce que les deux indépendants proposent la candidature de Mme Natacha Jacquemoud au poste de Vice-Secrétaire.

La Présidente annonce que Mme Jacquemoud a obtenu 3 voix et M. Vez, 17 voix.

- **M. Jean-Daniel Vez est élu au poste de Vice-Secrétaire par 17 voix.**

La Présidente félicite M. Vez.

Applaudissements

La Présidente annonce que selon le règlement du Conseil municipal, les postes réglementaires ont été pourvus et l'ensemble des groupes sont représentés au bureau. Ces deux conditions étant remplies, ce point est clos.

La Présidente donne lecture du constat d'élection.

Constat d'élection :

- Conformément à l'article 9 de la loi sur l'administration des Communes du 13 avril 1984,
- Vu les articles 5 et suivants du règlement du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, pour la période s'étendant du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025, constitue son bureau comme suit :

PRESIDENTE

Madame Eliane DEMIERRE, les Verts et les Socialistes

Par 16 voix (16 bulletins valables, 8 bulletins non valables, 24 bulletins rentrés)

VICE-PRESIDENT

Monsieur François JESUS, les Libéraux-Radicaux de Bernex

Par 16 voix (16 bulletins valables, 8 bulletins non valables, 24 bulletins rentrés)

SECRETAIRE

Monsieur Lionel ROSSINI, Union Démocratique du Centre

Par 18 voix (18 bulletins valables, 6 bulletins non valables, 24 bulletins rentrés)

VICE-SECRETAIRE

Monsieur Jean-Daniel VEZ, le Centre

Par 17 voix (17 bulletins valables, 7 bulletins non valables, 24 bulletins rentrés)

6. Propositions du Conseil administratif :

- a) **MI 18-2024-57 : demande de crédit école Robert-Hainard - Etude et réorganisation pour l'augmentation du nombre de classes**

- a. **Rapport de la commission Mobilité et Infrastructures du 16 avril 2024**

Mme Marconi donne lecture du rapport de la commission Mobilité et Infrastructures du 16 avril 2024 (annexes).

b. Rapport de la commission Finances et Administration du 7 mai 2024

Mme Graf donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 7 mai 2024 (annexes).

La Présidente ouvre la discussion sur cette demande de crédit.

M. Baumann annonce que le groupe PLR votera favorablement cette demande de crédit, car celle-ci s'inscrit dans un principe de synergies multiples.

Premièrement, une synergie avec le futur quartier de Vailly. Ce nouveau quartier entrainera immanquablement un besoin en matière de places scolaires, peu importe la forme qu'il prendra, que ce soit une tour, des barres, toiture plate, à deux pans ou chapeau pointu. Finalement, la commune aura à minima 550 logements sur cette zone, peu importe la décision qui sera prise dans les urnes.

Deuxième synergie, la proximité avec l'école de Robert-Hainard : c'est une chance pour un quartier d'avoir à proximité déjà une infrastructure existante et qui peut être complétée avec des classes supplémentaires.

Comme le dit le Plan directeur cantonal, la ville des courtes distances est, dans ce cadre-là, envisageable et facilement applicable.

Et le dernier point, mais pas des moindres, est pour rappeler, comme l'ont très justement dit les deux rapports qui ont été lus, que l'école Robert-Hainard va subir de gros travaux énergétiques pour améliorer l'IDC (indice de dépense de chaleur) et par conséquent, pour des motifs économiques et organisationnels, le fait d'y implanter une nouvelle typologie en insérant ces nouvelles classes intra-muros va permettre de faciliter la donne. Et tout cela à des coûts maîtrisés. De l'avis de **M. Baumann**, quand on parle de coûts, la solution envisagée est largement avantageuse par rapport à la construction d'un ensemble scolaire ou d'un demi-groupe scolaire. La présentation des chiffres à ce sujet a été faite en commission.

Au vu des enjeux de développement auxquels la commune est soumise sur différents quartiers et parties du village, il ne faut pas hésiter plus longtemps aux yeux du PLR.

Sur ces quelques principes, le PLR votera favorablement et incite les autres groupes à adopter la même posture.

M. Gioria annonce que Le Centre votera également cette demande de crédit, mais souhaite souligner un petit souci à propos de la fiabilité du SRED (service de la recherche en éducation), point qui a aussi été soulevé dans le rapport. Ayant travaillé dans le passé avec le SRED, **M. Gioria** sait que les estimations réalisées par ce service ne sont pas toujours fiables. Il demande au Conseil administratif si l'on peut aujourd'hui compter sur cet organisme.

M. Huguenin répond que c'est une interrogation qui, évidemment, questionne. Le Conseil administratif peut répondre à ce sujet que d'après les retours, notamment sur l'expérience de Saint-Mathieu, les visions faites il y a 9 ans, 8 ans, 7 ans ou 6 ans se sont avérées correctes pour le nombre d'enfants sur l'école de Luchepelet. Par contre, il est à souligner que le nombre d'habitants varie en fonction de la typologie de logements que l'on construit, mais aujourd'hui, concernant le futur quartier de Vailly, la commune de Bernex est calée avec l'opérateur et connaît les chiffres totaux du nombre de pièces et des regroupements ont été faits avec les services du SRED.

M. Huguenin rappelle qu'en parallèle et au-delà des projets de développement, la densification de la zone villa prévue dans le Plan directeur cantonal admet une pression importante sur les trois écoles de Bernex. Ces projets doivent nous faire rester très prudents par rapport aux analyses du SRED. Par contre, le projet présenté ce soir ne prévoit pas de réserves puisque la capacité actuelle de l'école Robert-Hainard est de 6 classes supplémentaires au maximum. Si le nombre de classes

nécessaires s'avère plus important, un plan B devra être recherché. Cette analyse se fera uniquement en cas de besoin avéré.

Mme Jacquemoud indique être un peu partagée : elle n'est pas contre cette demande de crédit, mais au vu de la votation du 9 juin prochain, elle trouve ce vote peut-être un peu précipité. En conséquence, elle propose formellement de reporter ce vote à la séance du 18 juin prochain.

La Présidente demande à Mme Jacquemoud de lui fournir par écrit son amendement. Elle annonce que la discussion porte maintenant sur cette proposition d'amendement.

De l'avis de **M. Gioria**, il importe de se presser. Comme indiqué dans le rapport de la commission « Mobilité et Infrastructures », ce crédit a été voté en commission sur le siège, ce qui n'arrive pas souvent, et à l'unanimité. L'on a déjà trop tardé à agir sur ces écoles - M. Gioria met l'école de Luchepelet dans la même catégorie - et il faut aller vite ! Il refusera donc l'amendement de Mme Jacquemoud. Il ajoute qu'il souhaitait même proposer d'aller le plus vite possible et engager le Conseil administratif à faire cette étude rapidement. Il est nécessaire d'avancer non seulement sur ce qui est proposé ce soir, mais aussi sur la rénovation énergétique de l'école Robert-Hainard. Un crédit a été voté pour assainir cette école il y a déjà deux ans et l'on n'a que trop tardé. Même si un non majoritaire était malheureusement voté le 9 juin prochain, le processus aura au moins déjà été engagé et l'on pourra toujours couper les crédits s'il le faut, conclut **M. Gioria**.

Concernant l'amendement, **M. Huguenin** confirme ce qu'a évoqué son préopinant, à savoir qu'un report du vote au mois de juin fera prendre un retard de trois mois au projet en raison du délai de recours de 30 jours qui court après toute délibération du Conseil municipal. Il existe donc un risque avéré de manquer la première rentrée scolaire des futurs habitants du quartier de Vailly, et également un risque financier important pour la commune. En effet, celle-ci devrait alors installer des pavillons provisoires puisque l'on aurait tardé à prendre une décision alors que la commission avait été assez unanime dans son choix. Pour ces raisons, **M. Huguenin** encourage l'assemblée à refuser cet amendement.

M. Gioria ajoute que de toute façon, référendum gagné ou perdu, quelque chose se construira sur Vailly. Et de toute manière, des classes supplémentaires seront nécessaires à l'école Robert-Hainard pour accueillir ces futurs habitants. Si les référendaires gagnent le 9 juin, cela sera pire : le quartier comptera plus d'habitants et sa densité passera de 1,2 à 1,4. Et tout devra être recommencé de zéro !

La Présidente donne lecture de l'amendement déposé par Mme Jacquemoud :

Je demande que la demande de crédit soit votée en juin, au prochain Conseil municipal du 18 juin 2024.

- L'amendement est refusé par 20 voix contre, 2 voix pour et 1 abstention (23 votants).

c. Projet de délibération

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ci-joint,
- Vu le rapport de la commission « Mobilité et Infrastructures - MI » du 16 avril 2024,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration - FA » du 7 mai 2024,
- Conformément à l'article 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 21 oui et 2 non (23 votants)

1. de procéder à l'étude de réorganisation pour l'augmentation du nombre de classes de l'école Robert-Hainard.
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 352'000 francs TTC destiné à cette étude.
3. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'1 annuité, dès l'année de son abandon.

b) Comptes et rapport de gestion 2023 de la Fondation de la commune de Bernex pour le logement (FCBL)

a. Rapport de la commission Finances et Administration du 10 mai 2024

Mme Marconi donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 10 mai 2024 (annexes).

La Présidente ouvre la discussion sur les comptes et le rapport de gestion 2023 de la FCBL.

b. Projet de délibération

La parole n'étant pas demandée, la Présidente donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation de la commune de Bernex pour le logement,
- Vu le rapport de l'organe de révision PKF, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2023 du 6 mai 2024,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration - FA » du 10 mai 2024,
- Conformément aux statuts de la Fondation de la commune de Bernex pour le logement du 14 décembre 1993, modifiés et approuvés le 21 novembre 2023,

- Conformément à l'article 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité des membres présents)

1. D'approuver les comptes 2023 de la Fondation, dont le total des revenus est de 1'561'883.05 francs et celui des charges de 988'258.24 francs, le bénéfice de l'exercice s'élevant à 573'624.81 francs. Le bilan au 31 décembre 2023 s'élève à 44'424'226.89 francs.

c) Comptes et rapport de gestion 2023 de la Fondation de la commune de Bernex pour l'artisanat, le commerce et l'industrie (FCBACI)

a. Rapport de la commission Finances et Administration du 10 mai 2024

Mme Marconi donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 10 mai 2024 (annexes).

La Présidente ouvre la discussion sur les comptes et le rapport de gestion 2023 de la FCBACI.

b. Projet de délibération

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation de la commune de Bernex pour l'artisanat, le commerce et l'industrie,
- Vu le rapport de l'organe de révision PKF, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2023 du 2 mai 2024,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration - FA » du 10 mai 2024,
- Conformément aux statuts de la Fondation de la commune de Bernex pour l'artisanat, le commerce et l'industrie du 21 septembre 1993, modifiés et approuvés le 21 novembre 2023,
- Conformément à l'article 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité des membres présents)

1. D'approuver les comptes 2023 de la Fondation, dont le total des revenus est de 782'954.10 francs et celui des charges de 474'954.70 francs, le bénéfice de l'exercice s'élevant à 307'999.40 francs. Le bilan au 31 décembre 2023 s'élève à 6'847'545.29 francs.

7. Informations

La Présidente rappelle que ce point concerne des informations à portée générale, qu'il ne s'agit pas de questions et qu'aucun débat ne peut avoir lieu.

Guylaine ANTILLE :

Invitations au théâtre

- La troupe de théâtre amateur de Bernex « Mosaïque Atelier-Théâtre » vous invite à assister à leur prochaine pièce intitulée « Au musée » qui se déroulera du 30 mai au 8 juin 2024 à l'aula de Lully.
- Ne manquez pas la prochaine pièce du théâtre de Carouge, « Les Dialogues », qui se déroulera le 14 juin 2024 au Signal de Bernex. Billetterie sur le site internet de la commune bernex.ch.

Vernissages

- Exposition « Éphémère et durable » : le vernissage aura lieu le 23 mai 2024 à 18 h sous le couvert de Perly-Certoux, en présence des artistes et des magistrats des communes concernées.
- Exposition « Masques » d'Agnès Decrousaz à la Galerie de la Champagne : le vernissage aura lieu le jeudi 30 mai 2024 à 18 h.

Concert de l'Orchestre de Chambre de Genève (OCG)

Le service culturel a déployé en 2024 une belle collaboration avec l'Orchestre de Chambre de Genève. Dans ce cadre, un concert en plein air aura lieu le dimanche 2 juin 2024 à 17 h 30 au parc des Molliers, au pied du Beautiful Bridge. Entrée libre, sans réservation.

Parallèlement, des ateliers musicaux animés par les musiciens de l'OCG se déroulent en ce mois de mai dans les écoles.

La Rue aux Enfants

La manifestation pour les familles et les enfants est de retour le dimanche 9 juin 2024 de 11 h à 18 h dans la zone sportive. Au programme : ateliers, spectacles et activités sur le thème de l'aventure. Entrée libre.

Inauguration du « Parc Delétraz » à Lully

Le Conseil administratif de la commune de Bernex a le plaisir de vous convier à l'inauguration du nouveau « Parc Delétraz » à Lully le mardi 18 juin 2024 à 18 h 30 (avant le prochain Conseil municipal), devant le parking du Vieux-Lully.

Cette cérémonie sera l'occasion de découvrir officiellement ce nouvel espace de verdure et de détente, et de témoigner à M. Jean-Pierre Delétraz, donateur du parc, la reconnaissance de la commune. Une verrée champêtre viendra clôturer ce début de soirée.

Concernant l'art. 42 du règlement du Conseil municipal relatif aux questions orales et aux réponses qui doivent être apportées au Conseil municipal et au vu de la réponse alambiquée donnée par la Présidence lors de la dernière séance, **M. Perrier** indique avoir pris la liberté de demander un avis de droit à deux avocats spécialisés en droit administratif. Contrairement à l'interprétation de la Présidente, il est totalement faux de prétendre que l'art. 42 n'est applicable qu'au point inscrit à l'ordre du jour en fin de Conseil municipal. En effet, cet article est applicable à toute question posée dans cet hémicycle. **M. Perrier** attend donc une réponse circonstanciée devant ce Conseil, et non pas en commission, ainsi que l'application du règlement stricto sensu.

Gilbert VONLANTHEN :

Séance publique pour les habitant-e-s du quartier de Saint-Mathieu

Cette séance d'information aura lieu le mercredi 12 juin 2024 à 20 h, à l'aula du Cycle d'orientation du Vuillonnex.

Forums Echange Séniors

Ces forums auront lieu de 18 h 30 à 20 h le 27 mai à Lully, le 6 juin à Saint-Mathieu et le 17 juin à Robert-Hainard. Une information via un tout-ménage a été envoyée à tous les séniors de 65 ans et plus. Une séance a déjà été tenue pour le quartier de Chèvres et de Loëx à la Fondation Aigues-Vertes.

Fête des voisins

Cet événement aura lieu le 31 mai 2024. Tables et bancs de la commune sont à disposition pour les groupes d'organisateur.

Cyril HUGUENIN :

Marché de la mobilité

Le Marché de la mobilité aura lieu samedi 25 mai 2024 de 10 h à 15 h sur la zone sportive du Signal. En plus de vendre ou d'acheter un vélo de seconde main, une série d'activités sont prévues pour enrichir vos connaissances sur les deux-roues : atelier réparations, repair café, expositions !

M. Gioria annonce que ce soir, il se fait le porte-parole des membres du Centre Bernex qui aimeraient exprimer de vifs et sincères remerciements à Mme Christine Novelle Damond pour son année de présidence :

Merci, Madame la Présidente, d'avoir su diriger avec rigueur, tact et intelligence notre turbulent Conseil municipal malgré les nombreux dysfonctionnements informatiques récurrents que nous avons connus tout au long de cette année.

Je vais me permettre, Madame la Présidente, de te tutoyer pour la suite et fin de mon information.

Tu ne t'es jamais laissé déstabiliser par ces bugs, comme tu ne t'es jamais laissé déstabiliser par les interventions parfois pointilleuses et procédurières ou les prises de paroles intempestives de certains ou certaines d'entre nous. Et je me mets évidemment dans ceux-là !

Tu as su résister à ceux, et ce n'est pas rien, qui ont voulu supprimer notre traditionnel apéro d'après Conseil municipal.

*Donc encore une fois,
Merci et bravo Madame la Présidente !
Merci Christine !
Merci Sissi !*

Applaudissements de l'assemblée

8. Questions

La Présidente rappelle que selon les articles 41 et 42 du règlement du Conseil municipal, qui traitent des questions, les questions écrites doivent être brièvement rédigées et succinctement motivées. Elles sont à poser au Conseil administratif, mais doivent être remises à la Présidence du Conseil municipal dûment signées. Les questions orales peuvent obtenir une réponse directe ou lors d'une prochaine séance. Il n'y a pas de débat possible, ni sur les questions ni sur les réponses. Les questions sont succinctes et précises.

Mme Jacquemoud fait part de trois questions.

- 1) Pour faire suite à la question qu'elle avait posée lors du Conseil municipal du 13 juin 2023 et à la réponse du Conseiller administratif, M. Vonlanthen, le 19 septembre 2023, au sujet des chiens qui doivent être tenus en laisse au bord de l'Aire, **Mme Jacquemoud** se permet de revenir sur ce point. Ayant contacté la centrale d'intervention des gardes de l'environnement du Canton, ceux-ci lui ont effectivement confirmé que la rive gauche de l'Aire, sur la commune de Bernex jusqu'au pont de Lully, était en zone protégée et que les chiens devaient être tenus en laisse du 1^{er} avril au 15 juillet, pendant la période de nidification. Le Conseil administratif va-t-il demander à la police municipale de faire appliquer cette loi et de faire un affichage comme le fait la commune de Confignon ? demande **Mme Jacquemoud**.
- 2) Sa seconde question s'adresse à la Conseillère administrative, Mme Antille, élue du parti socialiste. Suite au tout-ménage distribué par le parti socialiste concernant la votation du 9 juin sur le PLQ Vailly, **Mme Jacquemoud** constate que la première raison mentionnée est que les deux tiers des 550 logements construits seraient réservés aux Bernésiennes et Bernésiens. Quelles garanties pourront être fournies pour respecter ce point, sachant que nous n'avons pas de chiffres sur le quartier de Saint-Mathieu ? demande **Mme Jacquemoud**.
- 3) Sa dernière question s'adresse au bureau. Dans le procès-verbal n° 33 du Conseil municipal du 16 avril 2024, en page 11, M. Gioria a accusé Mme Jacquemoud d'avoir violé le règlement en recevant soi-disant une aide extérieure. Quelle est la justification de ces propos ? Le cas échéant, quelles sanctions le bureau compte-t-il prendre à l'encontre de M. Gioria pour affirmation mensongère ? demande **Mme Jacquemoud**.

La Présidente indique que le bureau discutera de la question qui lui est adressée.

M. Dumalle demande quand le Conseil administratif a l'intention de déposer une demande officielle, et par écrit, à l'OCT (Office cantonal des transports) concernant la zone 30 de Saint-Mathieu. Il indique que la question de cette zone 30 a été évoquée lors de la visite du quartier de Saint-Mathieu par les commissions « Mobilité et Infrastructures » (MI) et « Grand Projet et Aménagement » (GPA) ainsi que lors d'une séance de la commission MI. Il a été dit aux commissaires que des échanges oraux avaient eu lieu à ce sujet, mais **M. Dumalle** relève qu'aucun document écrit faisant état d'une demande ferme de la commune n'a été transmis à l'OCT quant à la mise en zone 30 sur l'étendue de la route de Pré-Marais et également sur le chemin des Rouettes qui est toujours à 60 km/h.

M. Gioria fait savoir qu'il a discuté avec des riverains des deux terrains de padel et que ceux-ci lui ont demandé à plusieurs reprises si une heure de fermeture avait été fixée pour la pratique sur ces terrains. Concernant également le padel, les lumières des terrains ont-elles été vérifiées et sont-elles aux normes ? demande **M. Gioria**. À ce propos, il ajoute qu'il semblerait que ce n'est pas le bruit qui dérange les riverains, mais plutôt une pollution lumineuse.

Concernant la zone 30 de Saint-Mathieu, **M. Huguenin** propose de donner une première piste de réponse. Depuis que la commune discute du quartier de Saint-Mathieu, la demande que ce quartier dispose de voiries en zone 30 est effectuée. Cela fait donc à peu près 7 ans qu'à chaque COPIL, le Conseil administratif dit et répète que dans les nouveaux quartiers, les voiries doivent être apaisées. Une réponse formelle sera apportée sur les arrêtés, mais **M. Huguenin** souhaitait déjà donner ce

soir la philosophie que le Conseil administratif a toujours prévue sur ce quartier et sur l'ensemble du périmètre déclassé de Bernex-Est par ailleurs.

À propos de la question concernant le padel, **M. Huguenin** répond que le Conseil administratif donnera l'heure exacte de fermeture des terrains. Il ne connaît personnellement pas par cœur cette heure, mais normalement, l'heure de fermeture de la zone sportive doit s'appliquer dans ce cas. Par ailleurs, **M. Huguenin** demandera qu'une vérification soit faite sur les lumières du padel. Cette zone étant importante pour la biodiversité, vérification sera donc faite à ce sujet.

Avant de clore cette séance, **la Présidente** souhaite adresser quelques mots à cette assemblée.

Cette année de présidence a été riche en échanges positifs, mais a aussi été légèrement perturbée par quelques remarques et situations désagréables accompagnées de deux dénonciations déposées au SAFCO, dénonciations inutiles, car procédurières et qui n'ont pas abouti. Ces désagréments ne sont pas constructifs et, surtout, engendrent une perte de temps et d'argent pour tous, membres du bureau et administration communale.

J'espère que pour cette dernière année de législature, nous utiliserons notre énergie et nos ressources pour mener à bien, constructivement, les dossiers communaux, ce pour quoi nous avons été élus.

Toutefois, je tiens particulièrement à remercier les personnes qui m'ont plébiscitée à ce poste pour leur soutien très apprécié durant cette présidence quelque peu chahutée.

Également un grand merci à Eliane Demierre pour sa précieuse collaboration ainsi qu'aux membres du bureau avec qui j'ai partagé des échanges toujours cordiaux et dans la bonne humeur. Je leur souhaite une bonne continuation pour le cru 2024-2025.

Pour finir, un immense merci à François Stocco et Isabelle Sermondade pour leur grande aide et leur disponibilité sans faille.

La Présidente clôt cette séance du Conseil municipal à 21 h 10. Toutes et tous sont les bienvenus à l'apéritif au carnotzet qui suit cette séance.

Applaudissements

La Présidente adresse ses remerciements pour les fleurs et le mot reçus.

Un apéritif est offert à l'issue de la séance, suite à l'élection du nouveau bureau du Conseil municipal.

**La prochaine séance est fixée au
mardi 18 juin 2024
à 20 h.**

Le Secrétaire :

La Présidente :

François Jesus

Christine Novelle Damond